

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 
ID : 974-249740101-20251009-2025_095_BC_13-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2025_095_BC_13
TERH GAL DE L'OUEST : plan de
financement prévisionnel pour le
fonctionnement 2024 - 2028

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
30 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/10/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

AFFAIRE N°2025 095 BC 13 : TERH GAL DE L'OUEST : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LE FONCTIONNEMENT 2024 - 2028

Le Président de séance expose :

I – Contexte

Suite à un appel à candidatures, la plateforme partenariale TERH GAL DE L'OUEST (Territoire Rural des Hauts - Groupe d'Action Locale Ouest regroupant le Territoire de l'Ouest, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le Parc National) a été retenu par le Conseil Départemental (Autorité de Gestion déléguée du FEADER pour gérer le programme européen LEADER 2023-2027 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), sous-mesure du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) . Après la période 2016-2022, il s'agit de la 2ème programmation LEADER portée par le TERH GAL DE L'OUEST.

II – Présentation synthétique de l'équipe de gestion

Une équipe, composée de 5 agents du Territoire de l'Ouest et d'1 agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, assure le fonctionnement du programme LEADER.

Cette cellule est située à Vue Belle (La Saline) dans des locaux du TO.

En cohérence avec la stratégie territoriale du TERH GAL DE L'OUEST, elle est en charge de :

- l'accueil et du soutien aux acteurs des hauts de l'Ouest pour bénéficier de subventions européennes LEADER,
- l'instruction des dossiers de demande d'aide, de la réception au conventionnement jusqu'à la certification et le paiement des subventions en lien avec le Département et l'organisme payeur, l'ASP (Agence de Services et de Paiements).

L'agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMAR) est rémunéré par sa structure d'origine et travaille à temps plein au sein de l'équipe. Une convention de partenariat entre le TO et la CMAR a été conclue pour le remboursement intégral des coûts de ce poste.

III – Coûts et plan de financement prévisionnels

Dans le cadre du programme LEADER, les frais de fonctionnement de la structure porteuse TERH GAL DE L'OUEST sont éligibles à hauteur de 100 % au financement du fonds européen FEADER, dans la limite de 25 % de l'enveloppe financière attribuée au Groupe d'Action Locale pour la programmation 2023 – 2027.

En conséquence, le montant total éligible des frais de fonctionnement est plafonné à 1 372 916 € sur la période 2023-2027.

Les frais de fonctionnement sont remboursés sur la base de coûts simplifiés qui comprennent :

- les salaires, déterminés sur la base de coûts standards, définis par l'Autorité de Gestion, en fonction de la qualification et des missions des membres de l'équipe,

- une majoration de 40 % de ces frais de personnel, au titre des coûts directs et indirects supportés par le TERH GAL DE L'OUEST.

**Budget prévisionnel
pour le fonctionnement du TERH GAL DE L'OUEST**

	2024 - 2028
Frais de personnel (Coûts réels pour le TO)	1 197 007 €
Frais de personnel (Coûts standards appliqués pour la demande de subvention)	1 142 879 €
Coût résiduel pour le TO sur les frais de personnel	54 128 € (5%)
Frais de personnel majorés de 40 % (Coûts standards appliqués pour la demande de subvention)	1 600 031 €

Les frais de fonctionnement éligibles du GAL étant limités à 25 % de l'enveloppe financière qui lui a été attribuée, la demande de subvention correspondante sera limitée à 1 372 916 € sur la programmation LEADER 2023-2027.

Le Territoire de l'Ouest présentera une demande de subvention globale sur le programme LEADER 2023-2027 et des demandes de paiement annuelles.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 04/09/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le plan de financement du volet de fonctionnement du TERH GAL DE L'OUEST pour la programmation LEADER 2023-2027, pour un montant maximal de 1 600 030,59 € ;**
- **AUTORISER le Président à solliciter le financement correspondant, soit 1 372 916 €, auprès du Conseil Départemental au titre du programme LEADER 2023-2027 ;**
- **AUTORISER le Président, ou toute personne autorisée par lui, à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'exécution de la présente affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président



Fiches-actions		Maquette financière 2023 - 2027			Engagements cumulés au 30/06/2025		
n°	Libellé	Montant de dépenses publiques	dont FEADER	%	Montant de dépenses publiques	dont FEADER	% programmation
FA1	Favoriser la création et le fonctionnement d'espaces ruraux partagés	450 000 €	360 000 €	7%			
FA2	Développer une agriculture durable	800 000 €	640 000 €	13%	74 689,36 €	59 751,48 €	9%
FA3	Accompagner les moteurs de l'économie	400 000 €	320 000 €	6%	64 486,84 €	51 589,43 €	16%
FA4	Promouvoir les hauts de l'Ouest	250 000 €	200 000 €	4%	24 970,66 €	19 976,53 €	10%
FA5	Promouvoir la culture, valoriser le patrimoine et préserver la biodiversité	800 000 €	640 000 €	13%	106 598,75 €	85 278,99 €	13%
FA6	Favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre acteurs	450 000 €	360 000 €	7%	47 163,97 €	37 731,17 €	10%
FA8	Mafate, une gouvernance innovante pour un territoire exceptionnel	900 000 €	720 000 €	14%			
	Sous-total projets des acteurs territoriaux	4 050 000 €	3 240 000 €	64%	317 909,58 €	254 327,60 €	8%
FA7	Animation territoriale pour les hauts de l'Ouest	900 000 €	720 000 €	14%			
FA9	Coopération	50 000 €	40 000 €	1%			
FA10	Animation, gestion et communication du TERH GAL DE L'OUEST	1 372 916 €	1 098 333 €	22%	259 545,83 €	207 636,67 €	19%
	TOTAL	6 372 916 €	5 098 333 €	100%	577 455,41 €	461 964,27 €	9%